



REPUBLIQUE  
FRANCAISE  
DEPARTEMENT A.H.P  
COMMUNE DE MALIJAI

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MALIJAI**

**Séance du 18/02/2025**

**Objet : Ressources Humaines : Contrats été service technique**

L'an deux mille vingt cinq et le 18 février à 18 heures 30,  
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie de la commune, sous la présidence de Madame Sonia FONTAINE, Maire.

Présents : Mesdames FONTAINE Sonia, KERBOUA Yasmina, Mmes ROBERT Carole, BERNARD Myriam, HUBERT Armelle, AILLAUD Karine, MOUREN Sylvie et Messieurs GONCALVES Gilles, MUNOZ Estéban, DURAND Thierry, BONO Vicente, DEYE Manuel, HOLIET Samuel.

Absents excusés ,Mme AILLAUD Marion, Mrs CHAMBRE Emmanuel, VARCIN Alexandre, AKLA Mohammed

Absents :MIOTTO Lucie, BIANCO Maryline, et

Procurations : Mme AILLAUD Marion a donné procuration à M. Samuel HOLIET.  
M. VARCIN Alexandre a donné procuration à Mme FONTAINE Sonia.  
M. Emmanuel CHAMBRE a donné procuration à Mme Carole ROBERT.

Monsieur GONCALVES Gilles a été désigné Secrétaire de Séance conformément à l'article L 2121-15 Code des Collectivités Territoriales.

REÇU EN PREFECTURE

le 19/02/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-004-210401089-20250218-2025\_01\_11-

Conseil Municipal du 18/02/2025

Délibération n° 2025/01/11

**Objet : Ressources Humaines : Contrats été service technique**

Madame le Maire propose la création d'emplois saisonniers, art 332-23-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, au sein des services techniques pour l'été afin de pallier les congés. Madame le Maire rappelle que ces postes sont ouverts exclusivement à des jeunes ayant 18 ans. Elle propose 2 contrats du 1er au 31 juillet, et du 1er au 31 août, rémunérés selon l'indice majoré 366.

OUI cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- De créer deux emplois à temps complet pour 1 mois à compter du 1er au 31 juillet, et du 1er au 31 août pour le service technique
- Ces emplois appartiendront à la catégorie C
- Il seront rémunérés sur la base de l'indice majoré 366
- les crédits nécessaire sont inscrits au budget.

Malijai,

Le 18 février 2025

Fait et délibéré, les jour, mois et an  
que dessus.

Pour copie certifiée conforme

Le Maire

Sonia FONTAINE



REÇU EN PREFECTURE

le 19/02/2025

Application agréée E-legalite.com